Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_657-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 octobre 2026 - Délibération n° 2026-076

AJUSTEMENT DES EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre de membres du Conseil</td><td>Membres présents</td></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Messieurs Taner Basol et Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>25</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absents excusés ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>22</td><td>Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.
Madame Sabine Rullier de Baynast, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.
Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Madame Stéphanie Brault-Pitaud, pouvoir donné à Madame Martine Évain.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstentions</td><td>7</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.</td></tr>
</table>

Rapport de Benoit Quélard.

Conformément aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_657-DE

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Il convient d'ajuster des postes permanents pour s'adapter à de nouvelle situation (recrutement, mobilité, disponibilité, réussite concours-examens) :

- *Instructeur des autorisations d'urbanismes et enseignes : passer un poste du grade d'Adjoint administratif (filière administrative) au grade de technicien (filière technique).*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTE les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1er novembre 2026, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le 13 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	A	Attaché	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	5	1	6,00	5,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		6	5	1	6,00	5,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	1	0	2,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TNC	28	1	1	0	1,00	0,80
Police municipale	B	Chef de service de police municipale	TC		1	1	0	1,00	1,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		2	2	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		5	4	1	5,00	4,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	B	Technicien	TC		5	5	0	5,00	5,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		19	19	0	19,00	19,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		14	14	0	14,00	14,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		23	22	1	23,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	4	4	0	3,60	3,60
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	6	6	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
			Totaux		155,00	149,00	5,00	156,71	150,51

Mis à jour au 01/11/2026